



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Mercredi 26 février 2020, 14h

MILC, 35, rue Raulin, salle 308

Présent·es : Rémi ANSELME (doctorant, Lyon 2, DDL) ; Pierluigi BASSO (Lyon 2, ICAR) ; Éric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, IHRIM) ; Christian COTE (Lyon 3, Marge) ; Valérie FAVRE (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Natalia GAMALOVA (Lyon 3, CEL, représente Denis Jamet) ; Stéphane GIOANNI (Lyon 2, HiSoMA) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Bérénice HAMIDI-KIM (Lyon 2, Passages XX-XXI, représente Julie Sermon) ; Lea HERRMANN (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Edwige KELLER-RAHBE (Lyon 2, IHRIM, représente Olivier Bara) ; Emmanuel MARIGNO (UJM, CELEC, représente Évelyne Lloze) ; Laurent POTTIER (UJM, CIEREC, représente Danièle Méaux) ; Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT) ; Elena ROIG CARDONA (doctorante, UJM, CELEC) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Jérémy SAGNIER (doctorant, Lyon 3, IHRIM) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT).

Représenté : Alain POIRIER (CNSMD, procuration à Olivier Ferret).

Excusé·es : Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM, représenté par Edwige Keller-Rahbé) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL, représenté par Natalia Gamalova) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC, représentée par Emmanuel Marigno) ; Danièle MEAUX (UJM, CIEREC, représentée par Laurent Pottier) ; Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI, représentée par Bérénice Hamidi-Kim) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3).

Le directeur de l'ED souhaite la bienvenue aux cinq représentant·es des doctorant·es nouvellement élu·es lors de la rentrée solennelle du 15 janvier 2020. Il espère que, tout comme celles et ceux qui les ont précédé·es dans cette fonction, elles et ils parviendront rapidement à trouver leurs marques : il les invite à lire attentivement le bilan d'autoévaluation de 3LA adressé au HCERES, dont il leur a fourni un exemplaire relié lors de leur élection, ainsi que les comptes rendus des dernières réunions du Conseil, délibérément très détaillés¹, afin de prendre connaissance des questions récurrentes abordées dans les réunions et des dossiers actuellement en cours. Il rappelle qu'elles et ils peuvent en permanence entrer en contact avec l'équipe de direction (directeur de l'ED, directeur/trice adjoint·e de l'ED pour l'établissement dont elles ou ils font partie) si des questions ou problèmes surgissent dans le cadre de leur mandat, au cours des deux prochaines années.

Il annonce que le Conseil va désormais accueillir, en tant que représentante des personnels de Lyon 3, Sophie de Tournay, excusée, qui remplace Antonio Closa au

¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

secrétariat de l'ED dans cet établissement. Au nom du Conseil, il remercie chaleureusement A. Closa pour le travail qu'il a accompli depuis 2016.

O. Ferret rappelle également que, comme il l'a annoncé lors de la réunion du 26 juin 2019, il ne souhaite pas prolonger au-delà des cinq ans pour lesquels il s'était porté candidat l'exercice de sa fonction de directeur de 3LA : même si les particularités liées à la restructuration en cours du site de Lyon et Saint-Étienne ont eu pour conséquence de prolonger son mandat jusqu'à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2022, de la nouvelle accréditation, il ne lui apparaît pas raisonnable d'effectuer un an et demi supplémentaires à la direction de l'ED. Ayant pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2015, il souhaite les quitter au 31 août 2020, au terme du mandat initial de cinq ans et de l'évaluation des activités de l'ED par le HCERES au cours de ces cinq années. Il annonce par conséquent

- que l'élection d'un-e directeur/trice de l'ED pour le remplacer figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, en juin 2020 ;
- qu'entre-temps il souhaite recueillir les candidatures à sa succession afin d'organiser cette élection. *NB* : est éligible à cette fonction tout-e enseignant-e-chercheur/euse (EC) ou chercheur/euse ayant le grade de Professeur-e ou de Directeur/trice de recherche, qu'elle ou il soit ou non membre de l'actuel Conseil, pourvu qu'elle ou il soit rattaché-e à l'ED 3LA ; un appel à candidatures sera lancé prochainement à l'intention des collègues éligibles ;
- qu'il se tient à la disposition de la personne qui le remplacera pour lui transmettre les dossiers et l'associer aux décisions qui seront prises par l'ED jusqu'à la fin de son mandat, en particulier aux procédures liées à la prochaine campagne d'attribution des contrats doctoraux sur contingent des établissements qui se déroulera en juin-juillet 2020 ;
- qu'il veillera à ce que le nom de son/sa remplaçant-e soit transmis dès l'élection à l'administrateur provisoire de l'UdL, Stéphane Martinot, afin qu'un arrêté de nomination soit publié dans des délais qui lui permettent de prendre ses fonctions au 1^{er} septembre 2020.

1. Résultats de la campagne d'aide à la mobilité internationale AO 2020

Dans le cadre de la campagne d'aide à la mobilité internationale AO 2020, financée sur les crédits de l'IDEX (voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 12 novembre 2019, point 5²), le Bureau de l'ED avait transmis à l'UdL les dossiers classés de

- 2 candidatures pour une mobilité entrante ;
- 5 candidatures pour une mobilité sortante.

Pour classer ces candidatures, et outre la qualité scientifique intrinsèque du projet, le Bureau s'est fondé sur les critères d'appréciation fixés par le Comité exécutif de l'IDEX (Comex), ainsi pondérés : adéquation du projet de mobilité avec

- la politique scientifique de l'IDEX (coef. 0,5³) ;
- la politique internationale de l'UdL – l'une des destinations géographiques privilégiées au sein de l'Alliance internationale (Japon, Chine (Shanghai), Canada, Brésil, plateau universitaire lémano-transalpin) – (coef. 1) ;

² <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

³ Au vu des dossiers présentés, ce critère n'était pas discriminant, tous les projets entrant, de près ou de loin, dans l'axe – très accueillant – intitulé « Humanités et urbanités ».

- le renforcement de l'espace européen de la recherche, notamment au moyen d'une cotutelle (coef. 1) ;
- l'un des projets « Investissement d'avenir » (PIA) – LabEx, Instituts de convergence, etc. (coef. 0,5).

A été également prise en compte la durée du séjour (coef. 0,5), les séjours longs (6 mois) étant privilégiés selon les préconisations de l'UdL.

À l'issue de la commission d'attribution de l'UdL, 3LA a obtenu 24 mois de mobilité, ainsi répartis :

- mobilité entrante (2 bourses) :
 - Benedetta BARTOLINI (D1, Université orientale de Naples) : UJM, IHRIM (cotutelle), 6 mois ;
 - Gislain Arnaud ESSOME LELE (D3, Université de Maroua, Cameroun) : UJM, CELEC (cotutelle), 6 mois ;
- mobilité sortante (2 bourses) :
 - Marceau LEVIN (D2, Lyon 2, IHRIM) : Université de Sherbrooke, Canada (cotutelle) : 6 mois ;
 - Robin CAUCHE (D3, Lyon 2, Passages XX-XXI) : Université de Montréal, Canada (cotutelle) : 6 mois.

Le directeur de l'ED a informé les bénéficiaires ainsi que les membres du Bureau (message du 18 novembre 2019) dès qu'il a eu connaissance des résultats de la campagne.

Remarques :

- La commission d'attribution de l'UdL a strictement respecté le classement proposé par l'ED, ce qui n'a pas toujours été le cas au cours de cette campagne : la responsable du Collège doctoral (réunion du 19 février 2020 ; voir, ci-dessous, point 4) a indiqué que la commission a en principe retenu, pour chaque type de mobilité, la première candidature classée par chaque ED, les suivantes étant le cas échéant retenues en fonction de leur adéquation avec les quatre critères rappelés ci-dessus et en fonction du nombre des mois restant à attribuer.
- Au vu du nombre des mois attribués par la commission (134 mois de mobilité sortante ; 77 mois de mobilité entrante) pour l'ensemble des 17 ED du site, soit une moyenne, par ED, de 4,53 mois (mobilité entrante) et de 7,88 mois (mobilité sortante), 3LA, qui est certes l'une des trois plus importantes ED du site en nombre d'inscrit-es, a été plutôt bien servie. Deux éléments doivent être soulignés :
 - les deux dossiers pour une mobilité entrante ont été retenus, sans doute en raison du moindre (voire faible) nombre des demandes pour ce type de mobilité, qui se traduit aussi, à l'échelle du site, par un nombre nettement moindre de mois attribués : il faut encourager ce type de demande, en particulier lorsque sont mises en place des cotutelles ;
 - toutes les candidatures classées et retenues correspondent à des thèses en cotutelle, ce qui confirme l'importance accordée par l'UdL à ce critère ;
 - toutes les candidatures classées et retenues correspondent à des séjours longs.

O. Ferret conseille aux unités de recherche de tenir compte de ces observations dans la perspective de la prochaine campagne pour l'année 2021.

2. Point d'information sur la campagne nationale annuelle « doctorat handicap » 2020

Comme indiqué dans une brève mise en ligne le 4 février 2020 sur le site de l'ED⁴, le directeur de l'ED rappelle l'ouverture imminente (4 mars 2020) de la campagne nationale annuelle « doctorat handicap » : 25 contrats doctoraux, d'une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2020-2021, seront attribués par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les dossiers sont transmis au Ministère par l'établissement porteur du Doctorat (en l'occurrence, l'UdL). Une procédure en deux temps est mise en place :

- les dossiers de candidature (accessibles depuis la brève du site) doivent être adressés au secrétariat général de l'ED (Mélody Denonfoux), qui vérifiera leur conformité administrative ;
- ils seront ensuite transmis par le secrétariat à l'UdL, qui procédera à une première sélection au sein d'une commission où siègent les vices-président·es Recherche des établissements. *NB* : en vertu du principe de co-financement de ces contrats entre l'État et les établissements (si un contrat est attribué par le Ministère à un établissement, cet établissement s'engage à financer, l'année suivante, un autre contrat), une concertation est nécessaire entre les établissements en fonction de leurs possibilités budgétaires propres.

Afin que le secrétariat dispose du temps nécessaire pour examiner la conformité administrative des dossiers, la date limite d'envoi des candidatures a été fixée pour 3LA au *lundi 20 avril 2020 à 16h*.

3. Point sur les formations

Le directeur de l'ED effectue un bilan sur les modules de formation ouverts dans le cadre de l'offre proposée par 3LA au cours de la présente année universitaire :

- les modules ECRIS-court (16 inscrit·es), ECRIS-long (9 inscrit·es) et AIR (8 inscrit·es) bénéficient d'un taux de remplissage globalement satisfaisant ;
- ce semestre, le taux de remplissage est moins satisfaisant dans chacun des groupes de TTT (5 et 5 inscrit·es) et de Biblio (5 et 4 inscrit·es), les groupes de décembre, dans ces deux formations, ayant été convenablement remplis. Il conviendra de réfléchir à l'opportunité de maintenir ouverts trois groupes pour chacun de ces modules dans l'offre de formation de l'an prochain.

Il signale cependant que, en raison d'un trop faible nombre d'inscrit·es (2 seulement), il a été convenu, en concertation avec les membres du Bureau, que le module SPRINT (Soutien pour la rédaction à l'intention des doctorant·es en cursus international⁵) n'ouvrira pas cette année. Il faudra également réfléchir aux raisons de la désaffection d'une formation qui, jusqu'à une période récente, était systématiquement plébiscitée : la non-ouverture exceptionnelle de ce module, en 2018-2019, en raison de l'indisponibilité de l'enseignante, explique peut-être en partie l'actuelle situation.

⁴ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve340>

⁵ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article132>

La même question s'est posée à propos du module AngDo (Anglais pour doctorant-es⁶), dont l'ouverture cette année a été maintenue, d'un commun accord avec les membres du Bureau, quoique l'effectif demeure très faible (4 inscrit-es).

Lors de sa prochaine réunion, au printemps, la Commission des formations devra tenter d'analyser les raisons expliquant cette situation afin de proposer, le cas échéant, un remaniement de l'offre de formation pour l'année universitaire 2020-2021 qui sera présentée devant le Conseil lors de la réunion du mois de juin.

4. Compte rendu de la réunion du Collège doctoral de l'UdL du 19 février 2020

Outre la question de la mobilité doctorale (voir, ci-dessus, point 1), dont le financement (250k€) représente 34% du budget de la partie relative aux actions mutualisées à l'intérieur du budget du Service des Études doctorales de l'UdL, deux principaux points étaient à l'ordre du jour :

- le budget 2020 des ED (voir, ci-dessous, points 5-7) ;
- les résultats de l'enquête sur le devenir des docteur-es de l'année 2015.

Devenir des docteur-es de l'année 2015

Les résultats de cette enquête – la septième en date – sur l'insertion des docteur-es, dont le rapport sera prochainement mis en ligne sur le site de l'ED⁷, effectuée à partir du questionnaire national du MESRI, avec un taux de participation de 72%, fait apparaître, en tendance générale, pour l'ensemble des 17 ED du site de Lyon et Saint-Étienne,

- que 91 % des docteur-es bénéficient d'un emploi (57 % seulement d'un emploi stable) ;
- que, depuis 5 ans, le nombre des docteur-es en recherche d'emploi diminue (6 % dans cette enquête) ;
- que le nombre des emplois dans le secteur privé est en nette augmentation, en particulier dans le domaine des sciences exactes, et notamment à l'étranger ;
- que le salaire net mensuel moyen en France des docteur-es demeure faible : 2 500 € (sciences exactes), 2 300 € (sciences de la vie), 2 150 € (sciences humaines et sociales).

Concernant 3LA, les données fournies dans l'**Annexe 1** complètent le bilan d'autoévaluation préparé pour le HCERES qui, en raison de sa date de transmission, ne pouvait inclure les résultats de cette enquête. L'examen de ces données suscite les commentaires suivants, qui doivent être mis en perspective au regard de la représentativité de l'enquête : sur les 62 docteur-es de 2015, 42 ont répondu (taux de réponse de 67,74 %) et plusieurs n'ont pas répondu à certaines des nombreuses questions posées.

- Le profil des docteur-es de 2015 fait apparaître
 - l'importance de la cohorte de Lyon 2 (plus de 66 % des thèses soutenues cette année-là) ;
 - la diminution graduelle, depuis 2012, du nombre des docteur-es de nationalité étrangère, ce qui ressort aussi de l'examen du parcours doctoral des docteur-es.

⁶ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article131>

⁷ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article65>

- Le parcours doctoral des docteur-es de 2015 diffère quelque peu de celui des docteur-es des années précédentes sur les aspects suivants :
 - une baisse significative du nombre des docteur-es ayant obtenu un diplôme d'accès dans un établissement supérieur à l'étranger. En revanche, on observe un doublement de l'exo-recrutement par rapport au périmètre de l'UdL, ce qui peut être interprété comme un indice d'attractivité ;
 - l'importance numérique des thèses qui ne bénéficiaient pas d'un financement spécifique (75 % vs 45,24 % pour 2014), le nombre des thèses avec financement spécifique étant en nette diminution (13,89 % vs 35,71 % pour 2014). Cette donnée est sans doute à corrélérer avec l'augmentation significative de la durée des thèses : durée moyenne de 6,3 ans (vs 4,7 pour 2014) ; durée médiane de 5,4 ans (vs 4,1 pour 2014).
- S'agissant enfin de l'emploi des docteur-es, on peut relever que
 - le taux d'emploi (83,34 %) se rapproche de celui observé en 2012 et 2013, ce qui confirme que la situation en 2014 (76,19 %) était conjoncturelle ;
 - la durée médiane de recherche d'emploi descend en-deçà d'un mois, mais il faut tenir compte du fait que 25 % des docteur-es bénéficiaient déjà, pendant le Doctorat, d'un emploi dans le secteur public ou privé sans rapport avec la thèse ;
 - le nombre des emplois dans le secteur d'activité de la fonction publique (85 %) se rapproche de celui observé en 2012 et 2013, ce qui confirme que la situation en 2014 (69,23 %) était conjoncturelle ;
 - parmi les types d'emplois, le pourcentage des CDD est anormalement élevé (42,11 %, mais il est calculé sur de petits effectifs) ; il est en revanche nettement plus important dans l'enseignement supérieur et la recherche (70,83 %) ;
 - paradoxalement, le nombre des demandes de qualification auprès du CNU diminue (45,24 %), mais le taux de qualification (94,74 %) est meilleur par rapport aux trois années précédentes ;
 - le salaire net médian se situe au-dessus de la moyenne dans la filière SHS du site, mais l'augmentation est plus sensible chez les hommes que chez les femmes.

5. Présentation de l'exécution du budget 2019

Le directeur de l'ED est en mesure de présenter l'exécution du budget 2019, quoique ce point ait été annoncé *sous réserve* dans l'ordre du jour transmis aux membres du Conseil : au moment de l'envoi de l'ordre du jour, il ne disposait pas des données (crédits de paiement, CP ; autorisations d'engagement, AE) qui ne lui sont parvenues, au terme de nombreuses relances, que tardivement (19 février 2020). Ce n'est que l'un des nombreux indices d'une série de dysfonctionnements observés, depuis plusieurs années, au niveau des services financiers de l'UdL – dysfonctionnements que la réunion du Collège doctoral du 19 février (voir, ci-dessus, point 4) a largement confirmés :

- le taux d'exécution du budget de 3LA, annoncé au cours de cette réunion de l'ordre de 80,6 %, est en réalité, d'après les calculs effectués à partir des extractions effectuées par l'UdL et transmises le même jour, de 87,59 % ;
- après pointage, l'ensemble des factures qui ont pourtant été envoyées dans les délais requis à l'UdL par la gestionnaire financière de l'ED, Syhiem Bounouna, mais dont le paiement n'a été ni engagé (AE) ni *a fortiori* effectué (CP), correspond, dans

le budget de fonctionnement, à la somme totale de 2 519,31€ : si l'engorgement du service financier de l'UdL n'avait pas empêché la mise en paiement de ces factures actuellement en souffrance, le taux d'exécution du budget de 3LA s'élèverait à 95,14%.

Les conséquences de ces dysfonctionnements sont regrettables à plusieurs titres :

- cette somme non-dépensée devra être déduite du budget 2020, les dépenses possibles cette année devant être prévues déduction faite du paiement des factures en souffrance ;
- surtout, ces retards dans le paiement des factures ont des incidences financières sur les doctorant·es en attente de ces remboursements et sur les prestataires qui seraient également fondés à protester ;
- on peut encore redouter que ces délais de remboursement exagérément longs n'aient un effet dissuasif sur les demandes d'aides déposées par les doctorant·es (voir plus loin).

Par l'intermédiaire de son directeur, l'ED 3LA tient à rappeler qu'elle ne peut pas être tenue pour responsable de ces retards, qui tiennent à l'encadrement administratif insuffisant du service financier de l'UdL. Ce constat a été fait unanimement par les responsables des 17 ED du site lors de la dernière réunion du Collège doctoral.

L'examen de l'exécution du budget 2019, présentée par O. Ferret (voir, ci-dessous, **Annexe 2**), fait apparaître

- un calibrage optimal (97,87 %) des dépenses impliquant les personnels (vacations administratives) ;
- une baisse sensible des demandes d'aides financières, en particulier pour les missions effectuées par les doctorant·es, baisse que l'on peut expliquer par l'effet potentiellement dissuasif des retards de remboursement précédemment évoqués : le total de ces aides atteint à peine 12 000 € alors qu'elle dépassait 19 000 € en 2018. C'est par conséquent – et pour cette raison – le budget de fonctionnement qui est le moins bien exécuté (86,83 %).

Les statistiques produites par le directeur de l'ED indiquent

- que (histogramme 1a), rapporté aux effectifs, le nombre des demandes, quelles que soient les années, est très faible, mais que le budget global de l'ED ne suffirait certainement pas à satisfaire toutes les demandes si chaque doctorant·e sollicitait une aide ;
- que (histogrammes 1a et 1b) le nombre des missions effectuées par les doctorant·es ont surtout lieu en année D2, mais reste élevé en D4 et D5 (*a fortiori* lorsque l'on considère le montant total des aides), ce qui justifie le bien-fondé des âpres négociations entreprises, au sein du Collège doctoral, pour que les effectifs des années D4 et D5 soient pris en compte dans le calcul du budget annuel. Quelques demandes émanent de doctorant·es en D6, voire en D7, mais en faible nombre. En revanche, on peut s'étonner du faible nombre des missions effectuées cette année en D3 ;
- que (histogramme 2a) ces demandes sont assez inégalement réparties entre les unités de recherche, surtout (histogramme 2b) une fois rapportées aux effectifs des doctorant·es qui préparent leur thèse en leur sein : certes, une nouvelle fois, tou·tes les doctorant·es ne déposent pas de demande chaque année, mais

- aucune demande n'a émané, cette année, de doctorant-es de certaines unités de recherche ;
 - le rapport entre nombre d'inscrit-es et nombre de demandes demeure très inégal selon les unités ;
- que (histogramme 2b), parmi les aides sollicitées et obtenues, plusieurs n'ont pas été utilisées (missions annulées, demande surdimensionnée par rapport aux frais réels rendant inutile l'aide de l'ED).

NB : Les données présentées ne permettent pas d'évaluer la part des sommes qui, dans l'enveloppe accordée par l'ED, n'ont pas été utilisées. L'incitation faite l'an dernier (voir le compte rendu de la réunion du 20 mai 2019, point 3⁸) à ne pas surévaluer les besoins a cependant été mieux prise en compte cette année, même si quelques doctorant-es – en nombre heureusement moindre – persistent à demander des sommes pour lesquelles elles et ils ne se feront pas rembourser. Ces négligences compliquent la gestion du budget, déjà rendue plus complexe par l'absence de transparence dans les échanges avec les services financiers de l'UdL.

Le directeur de l'ED incite une nouvelle fois les représentant-es élu-es des doctorant-es ainsi que les représentant-es des différentes unités qui assistent au Conseil à rappeler l'existence de ces aides, en particulier celles qui leur permettent de voir pris en charge, selon le principe du cofinancement avec ces unités, des frais de mission (participation à des colloques, journées d'études, séminaires ; séjours de recherche sur le terrain). S'agissant de ces missions individuelles, les doctorant-es doivent pouvoir obtenir des conseils de la part des gestionnaires de leur unité de recherche afin de déposer des demandes les mieux calibrées possibles.

6. Discussion sur les dépenses à prévoir pour les rubriques équipement et personnel

Préalable : montant du budget 2020

Lors de la réunion du Collège doctoral du 19 février 2020 (voir, ci-dessus, point 4), les responsables des ED ont eu connaissance du montant du budget qui leur est alloué pour l'année civile 2020. Le montant des contributions des établissements étant identique (448k€), ce budget a été établi selon une clé de répartition inchangée depuis deux ans (et qui le restera jusqu'à la fin de la présente accréditation), qui prévoit

- un solde fixe (11 660 €) pour l'ensemble des 17 ED du site ;
- une part variable calculée en fonction des effectifs des doctorant-es, de D1 à D5, inscrit-es sur SIGED pour l'année universitaire 2018-2019.

Le budget de 3LA (31 354 €) diminue cette année d'environ 2 000 €, en raison de la baisse des effectifs en D1-D5 de 42 doctorant-es en 2018-2019 par rapport aux effectifs de l'année 2017-2018 : voir, ci-dessous, **Annexe 2**.

NB :

- la baisse des effectifs est une donnée tendancielle en SHS depuis 2015-2016 (baisse de 300 doctorant-es pour l'ensemble des ED du site relevant de ce secteur disciplinaire) ;

⁸ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

- au-delà des années D1-D5, l'effectif de 3LA est globalement en baisse de 52 doctorant-es en 2018-2019 ;
- la baisse de 42 doctorant-es constatée pour les années D1-D5 correspond strictement à celle enregistrée en D1. L'état des demandes d'inscription en D1 pour l'année en cours suggère cependant que la baisse constatée en 2018-2019 est conjoncturelle : l'effectif de 2019-2020 en D1 se rapproche de ceux des années antérieures.

Ce budget paraît à peine suffisant pour faire face aux dépenses *réelles* de fonctionnement de l'année 2019 (29 210,61€), surtout si l'on tient compte (voir, ci-dessus, point 5) des arriérés de paiement signalés (2 519,31€), qui portent le total des dépenses *réellement* engagées par 3LA à 31 729,92€. Mais si les retards constatés de la part du service financier de l'UdL devaient perdurer, il n'y a peut-être pas lieu de faire preuve d'un malthusianisme excessif.

Ventilation du budget 2020

Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur les dépenses à prévoir concernant les deux postes budgétaires suivants, le reste étant affecté au fonctionnement :

- équipement : ce poste budgétaire correspond à l'achat de matériel dont la facture dépasse 800 € (seuil limite pour que la dépense soit imputée sur le budget de fonctionnement). O. Ferret rappelle à ce sujet
 - qu'une dépense de 2 000 € avait été provisionnée par principe, en février 2019, lors de la ventilation initiale du budget 2019 afin de faire face à d'éventuels imprévus ;
 - qu'aucun achat de matériel ne s'étant avéré nécessaire, cette somme avait été reversée dans le budget de fonctionnement lors du budget rectificatif (BR) de septembre 2019 ;
 - qu'il est possible que la personne qui lui succèdera à la direction de l'ED ait besoin de matériel (ordinateur) que traditionnellement 3LA finance sur son budget lors de l'entrée en fonction d'un-e directeur/trice ou d'un-e directeur/trice adjoint-e.

► Le Conseil décide qu'il est souhaitable qu'une provision de 2 000 € soit inscrite au titre de l'équipement, somme qui, si elle n'est pas utilisée, devra être reversée dans le budget de fonctionnement lors du BR prévu au milieu de l'année civile.
- personnel : ce poste budgétaire correspond à des vacances administratives liées à l'organisation, au suivi et à l'évaluation des formations dispensées par l'ED. Au cours de l'année 2018-2019, le volume de ces vacances a été doublé en raison de l'impossibilité, signifiée à Anne-Marie Mortier, de déclarer dans son service des heures dédiées au suivi des formations :
 - 50h de vacances à l'automne ; 50h de vacances au printemps, sur la base d'un taux horaire de 16€, l'ensemble s'élevant, charges comprises, à 2 251,20€.
 - La situation étant inchangée, O. Ferret propose que ces dépenses, par ailleurs bien calibrées, soient reconduites dans le budget 2020.

► Le Conseil décide que 2 300 € seront affectés à la ligne budgétaire relative au personnel.

NB important : Ces vacances administratives étaient effectuées, depuis plusieurs années, par une doctorante de Lyon 3, Lauralie Chatelet, qui va soutenir sa thèse en mai 2020.

Cette doctorante aura ainsi la possibilité d'assurer encore les 50h de vacances prévues au printemps 2020, qui impliquent

- la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des formations dispensées en 2019-2020, selon la procédure en ligne préconisée par le Conseil (voir le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2019, point 13⁹) ;
- la participation à la réunion de la Commission des formations qui se déroulera au printemps 2020 ;
- l'organisation matérielle des formations de l'année 2020-2021 (créneaux, salles), en concertation avec les enseignant·es et les services du planning, après leur validation par le Conseil lors de la réunion de juin 2020.

Elle ne sera cependant plus en mesure d'assurer les vacances prévues à l'automne 2020 : un appel à candidatures est d'ores et déjà lancé pour pourvoir à son remplacement, notamment *via* les associations des doctorant·es de 3LA. Le directeur de l'ED sollicite également l'aide des représentant·es des doctorant·es et des représentant·es des unités de recherche afin de trouver la personne susceptible de mener à bien efficacement ces tâches indispensables au fonctionnement de l'ED.

7. Définition de la répartition du budget 2020

Au terme de ces échanges, le Conseil approuve la répartition suivante pour le budget 2020 :

Budget 2020	31 354	
Fonctionnement	27 054	86,29%
Équipement	2 000	6,38%
Personnel	2 300	7,33%

Le directeur de l'ED transmettra cette répartition à l'UdL.

8. Organisation de la visite du HCERES, mercredi 8 avril 2020, de 8h à 12h30

L'UdL a transmis aux ED le programme des visites qui se dérouleront les 7 et 9 avril 2020.

Comité

Le comité de visite, commun aux ED 483 (Sciences sociales), 484 (3LA) et 487 (Philosophie),

- a pour conseillère scientifique Claire Bourhis-Mariotti, Maîtresse de conférences à l'université Paris 8 – Paris Lumières en Histoire et civilisation des États-Unis depuis septembre 2014, après avoir été PRAG d'anglais à l'université de Cergy-Pontoise pendant 9 ans. Ses champs de spécialité sont l'histoire des Africains américains au XIX^e siècle, la colonisation des Noirs libres et émancipés et les mouvements

⁹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

d'émigration volontaire en Haïti avant la guerre de Sécession, enfin les relations et interactions entre Africains américains et Haïtiens au cours du XIX^e siècle.

- Le jour même de la réunion, la composition précise du comité d'experts a été transmise au directeur de l'ED par la responsable du Collège doctoral de l'UdL :
 - Président : Claude Perez (Aix-Marseille Université), professeur émérite en littérature française de 1850 à nos jours, spécialiste entre autres de Claudel, qui fera aussi partie des experts du comité de visite du Collège doctoral de l'UdL ;
 - Experte : Julie Gangneux-Kebe, architecte, maîtresse de conférences associée à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
 - Philippe Jansen (Université de Nice Sophia Antipolis), professeur d'histoire du Moyen-Âge (XII^e-XV^e siècles), qui présidera le comité de visite de l'ED Sciences sociales ;
 - Nathalie Dessens (Université Toulouse 2 Jean-Jaurès), professeure de civilisation américaine, spécialiste de l'histoire du sud des États-Unis et d'histoire comparée des esclavages, qui présidera le comité de visite de l'ED Philosophie.

Calendrier et programme

Pour 3LA, la visite se déroulera le **mercredi 8 avril, entre 8h et 12h30**, dans les locaux de l'UdL (salle non encore connue), selon le programme indiqué ci-dessous. Les principales dispositions, dont l'orientation a été arrêtée lors de la réunion du Conseil du 12 novembre 2019 (voir le compte rendu, point 19¹⁰), donnent lieu aux précisions suivantes au cours de la séance :

- 8h – 8h30** : réunion préparatoire à huis clos entre les membres du comité pour qu'ils confrontent leurs fiches d'évaluation ;
- 8h30 – 9h30** : présentation du bilan de l'ED par sa direction (20 min.) en présence des membres du Conseil de l'ED et des représentant-es des établissements, suivie d'une discussion (40 min.)
 - le directeur de l'ED se chargera de la présentation du bilan : sans reprendre le détail de ce qui a été transmis dans le document d'autoévaluation, il s'agira de mettre l'accent sur certaines questions jugées importantes et/ou de faire état d'éléments nouveaux par rapport au document envoyé en septembre 2019. Le directeur de l'ED sollicite les propositions des membres du Conseil concernant les points à aborder au cours de cette présentation ;
 - les 26 membres du Conseil qui siègent avec voix délibérative, mais aussi les 11 collègues systématiquement invité-es à prendre part aux échanges au cours des réunions, sont prié-es de faire le nécessaire pour assister à cette entrevue d'une heure ou de se faire représenter ;
 - suite à la réunion du Collège doctoral du 19 février 2020 (voir, ci-dessus, point 4), la direction des ED est censée prendre contact avec les quatre vice-présidences Recherche des établissements opérateurs pour les inviter à assister à cette entrevue ; un-e représentant-e de l'UdL devrait également être présent-e au titre de l'établissement porteur du Doctorat ;

¹⁰ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

9h30 – 10h30 : discussion (en l'absence de la direction de l'ED) entre le comité et un panel représentatif (en nombre et profil) de doctorant-es et docteur-es de l'ED :

- il s'agit de veiller à la constitution d'un panel le plus représentatif possible,
 - en nombre : l'ED comptant quelque 500 doctorant-es, l'idéal serait de réunir *au moins* une cinquantaine de doctorant-es et docteur-es ;
 - en profil : les équilibres suivants devraient idéalement être recherchés :
 - entre les 17 unités de recherche constitutives de 3LA ;
 - entre les quatre établissements ;
 - entre les grands secteurs disciplinaires de 3LA, avec si possible un-e doctorant-e ou docteur-e du Doctorat en Musique : recherche et pratique ;
 - entre les années d'inscription (D1-Dx) ;
 - entre les thèses non-financées, à temps partiel, et les thèses financées à temps plein, parmi lesquelles le financement provient
 - d'un contrat doctoral sur contingent des établissements ;
 - d'un CDSN ;
 - d'un contrat doctoral LabEx ;
 - d'un CIFRE ;
 - d'une bourse d'un gouvernement étranger ;
 - entre les thèses avec encadrement simple et les thèses en cotutelle ou codirection (nationale et internationale).
- Le directeur de l'ED sollicite l'aide des représentant-es des doctorant-es et des représentant-es des unités de recherche pour obtenir, d'ici la mi-mars, une liste de doctorant-es et docteur-es s'engageant à être présent-es le jour de la visite, entre 8h30 et 10h30 : pour faciliter la collecte des données, un formulaire type sera adressé à tous les membres du Conseil, à retourner à O. Ferret. L'aide des deux associations de l'ED, les Têtes chercheuses et *alt.516*, sera également sollicitée pour la constitution de ce panel.

NB : il est important que le directeur de l'ED connaisse assez rapidement le nombre des doctorant-es et docteur-es qui assisteront à la visite afin qu'il puisse en informer la responsable du Collège doctoral, chargée de trouver une salle de capacité suffisante.

10h30 – 11h : première discussion à huis clos du comité.

11h – 12h : discussion entre le comité et la direction de l'ED (seule ou accompagnée de sa direction adjointe) :

- le directeur de l'ED souhaite que ses adjoint-es pour les quatre établissements l'accompagnent au cours de cette discussion, certaines questions étant susceptibles de porter sur des points qui relèvent des établissements et supposent une connaissance fine de leur fonctionnement interne.

12h – 12h30 : discussion finale à huis clos du comité pour préparer les grandes lignes du rapport d'évaluation.

9. Examen de la demande de Stéphane Gioanni, qui propose qu'un-e représentant-e de l'UMR HiSoMA devienne membre du Conseil avec voix délibérative et puisse ainsi siéger dans le jury d'attribution des contrats doctoraux sur contingent des établissements

S. Gioanni, invité à cette réunion, expose les raisons qui motivent cette demande. Il met en évidence, en particulier,

- l'importance, pour HiSoMA, de bénéficier de la visibilité que confère le droit de vote au sein du Conseil de 3LA ;
- l'enjeu que revêt, pour les 25 doctorant-es relevant actuellement de l'ED et rattaché-es à HiSoMA, le fait que cette unité de recherche puisse influencer par son vote sur les décisions prises, au sein du Conseil de 3LA, sur leur parcours doctoral ;
- les difficultés, ressenties par les candidat-es à un contrat doctoral sur contingent des établissements, à présenter, au moment de l'audition, leur projet devant un jury qui ne comporte aucun membre relevant de leur discipline.

Le directeur de l'ED rappelle

- que la composition numérique du Conseil d'ED est fixée par l'arrêté du 25 mai 2016 : en raison du nombre de ses doctorant-es, 3LA a opté pour une configuration maximale à 26 membres, parmi lesquels 14 EC et 2 membres du personnel, les 5 doctorant-es étant élu-es par leurs pairs et les 5 personnalités extérieures étant désignées par les 21 autres membres du Conseil ;
- que la répartition des sièges entre les établissements constitutifs de l'ED a fait l'objet d'un vote de la part du comité doctoral de l'UdL, où siègent notamment les vice-président-es Recherche de l'ensemble des établissements du site ;
- que la composition numérique étant votée, la composition nominative des personnes occupant les sièges est soumise à l'approbation des vice-président-es Recherche des établissements concernés.

Au moment du dernier renouvellement du Conseil, à l'automne 2016, le comité doctoral de l'UdL a voté la répartition suivante, s'agissant des EC et des membres du personnel :

- 2 membres du personnel, parmi lesquels
 - 1 représentant-e de Lyon 2 ;
 - 1 représentant-e de Lyon 3 ;
- 14 EC, parmi lesquels
 - 7 représentant-es de Lyon 2 ;
 - 3 représentant-es de Lyon 3 ;
 - 2 représentant-es de l'UJM ;
 - 2 représentant-es de l'ENS.

NB : le directeur et ses adjoint-es font nécessairement partie du Conseil sur le contingent attribué à leur établissement d'exercice.

La direction de 3LA s'est efforcée, en tenant compte de ces contraintes multiples, de veiller à ce qu'un maximum d'unités de recherche soient représentées par les membres siégeant avec voix délibérative. Les 17 unités de recherche constitutives de l'ED n'ont cependant pas pu être représentées, mais les unités non-représentées par un membre

disposant d'une voix délibérative (CIHAM, FMRI, HiSoMA, IAO, Triangle et, plus récemment, LARHRA) sont systématiquement invitées à toutes les réunions afin de prendre part aux discussions qui s'y déroulent.

En vertu du règlement intérieur de l'ED, le jury d'attribution des contrats doctoraux sur contingent des établissements est constitué des 14 EC siégeant dans le Conseil avec voix délibérative ou de leur représentant-e. Le Conseil de 3LA a aussi pris la décision, depuis trois ans, d'inviter deux représentant-es des doctorant-es à assister à l'ensemble des auditions et aux délibérations et votes qui suivent.

O. Ferret observe que

- la demande exprimée par S. Giovanni impliquerait un remaniement de la composition nominative du Conseil ;
- seuls peuvent être membres du Conseil des EC qui sont effectivement rattaché-es à 3LA, ce qui exclut *a priori* le contingent de Lyon 2 (seul Jean Schneider fait partie de 3LA où il ne dirige aucune thèse) et ne peut concerner que
 - Lyon 3 : 4 EC rattaché-es à 3LA ;
 - ENS : 2 EC rattaché-es à 3LA ;
 - UJM : 2 EC rattaché-es à 3LA, une seule (Aline Cannelis) dirigeant actuellement une thèse.

La question consiste donc à savoir, parmi le contingent de ces trois établissements, quel siège serait susceptible d'être occupé par un-e représentant-e d'HiSoMA et, par conséquent, quelle unité, parmi celles actuellement représentées, accepterait désormais de ne plus siéger avec voix délibérative. Ces conséquences n'étant pas jugées souhaitables par HiSoMA, de l'avis même de S. Giovanni, les échanges concluent que la demande présentée par HiSoMA ne peut être suivie d'effet en terme de remaniement de la composition du Conseil de l'ED pendant la durée de son actuelle accréditation.

En revanche, le règlement intérieur relevant de sa pleine et entière capacité de décision, le Conseil donne mandat au directeur de l'ED pour soumettre au vote, lors de la prochaine réunion, une modification du règlement intérieur de 3LA signifiant que, au-delà des 14 EC siégeant au Conseil avec voix délibérative, le jury de recrutement des contrats doctoraux sur contingent des établissements pourrait être élargi à des représentant-es des unités de recherche (un-e par unité) qui ne siègent pas, au sein du Conseil de 3LA, avec voix délibérative : le jury serait ainsi élargi, au-delà des 14 membres du Conseil, à un-e représentant-e du CIHAM, du FMRI, de l'HiSoMA, de l'IAO, de Triangle et du LARHRA, soit 20 membres. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, en juin 2020.

10. Questions diverses

- À l'initiative des directions d'ED dans le domaine de l'ingénierie, une **réunion de concertation entre le 17 ED du site de Lyon et Saint-Étienne** aura lieu, le mercredi 11 mars prochain, pour débattre de l'avenir des ED dans le contexte de restructuration du site, avec la perspective de constitution d'une Université-cible (Lyon 3, UJM, ENS Lyon) dont Lyon 2 ne fera pas partie. 3LA sera représentée par son

directeur, qui sollicite l'avis des membres du Conseil sur le discours à tenir pendant cette réunion. Deux idées majeures ressortent des échanges :

- 3LA est favorable au maintien de l'ED dans son périmètre scientifique et institutionnel actuel, quand bien même les deux établissements (l'Université-cible et Lyon 2) devraient délivrer le futur Doctorat chacun de leur côté.
- Quel que soit le scénario adopté *in fine*, et afin d'atténuer les effets délétères d'un éventuel fractionnement, 3LA est favorable à une mutualisation des formations transversales organisées par les établissements et/ou les ED.

- À la suite des observations de la gestionnaire de scolarité de l'ED, Mélody Denonfoux, qui se faisait aussi le relais d'observations dont elle a eu connaissance au cours de ses échanges avec les doctorant-es, il apparaît que deux pages au moins du **site de 3LA**, parmi les plus fréquemment consultées, présentent une densité d'informations trop grande. Avec l'aide d'Anne-Marie Mortier, qu'il remercie, le directeur de l'ED va procéder à la restructuration de ces pages :

- celle relative à l'inscription et aux réinscriptions¹¹ ;
- celle relative au règlement concernant les formations¹².

Le directeur de l'ED demande aux membres du Conseil, en particulier aux représentant-es des doctorant-es, si d'autres pages seraient de même susceptibles de remaniements : aucune n'est en particulier signalée en dehors de problèmes relatifs aux liens implémentés entre certaines des pages du site. O. Ferret propose qu'on lui signale le détail de ces liens qui ne fonctionnent pas afin qu'il puisse les rétablir convenablement.

- O. Ferret annonce, pour la deuxième année consécutive, l'organisation, à **Lyon 2**, d'une cérémonie de **remise du diplôme du Doctorat**, qui aura lieu, cette année, le vendredi 12 juin 2020.

La séance est levée à 16h56.

Le directeur de l'ED 3LA,

O. Ferret

¹¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>

¹² <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article19>

ANNEXE 1

Résultats de l'enquête sur le devenir des docteur-es de l'année 2015

NB : Ces données, qui n'ont été portées à la connaissance de l'ED que lors de la réunion du Collège doctoral du 19 février 2020, n'ont pas pu être prises en compte dans le rapport d'autoévaluation de l'ED transmis au HCERES en septembre 2019. Les tableaux ci-dessous complètent ceux du document envoyé à l'instance d'évaluation ; les chiffres relatifs à l'année 2015 (en vert dans les tableaux) ont été ajoutés ; on a conservé les numéros des tableaux tels qu'ils figurent dans le document d'autoévaluation.

Profil des docteur-es

– Sexe, âge, nationalité

Tableau 18 – Sexe des docteur-es. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des thèses soutenues	64	66	63	62
Femmes	39	42	36	33
	60,94 %	63,64 %	57,14 %	53,2 %
ensemble des ED de la filière SHS de l'UdL	51 %	52 %	52 %	55,6 %
Hommes	25	24	27	29
	39,06 %	36,36 %	42,86 %	46,8 %
ensemble des ED de la filière SHS de l'UdL	49 %	48 %	48 %	44,4 %

Tableau 19 – Âge des docteur-es. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Âge le moins élevé	27	27	27	28
Âge le plus élevé	58	58	72	69
Âge moyen	33	34	37	37

Tableau 20a – Nationalité des docteur-es de l'ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des thèses soutenues	64	66	63	62
Nationalité française	37	42	42	45
	57,81 %	63,64 %	66,67 %	72,58 %
Nationalité étrangère	27	24	21	17
	42,19 %	36,36 %	33,33 %	27,42 %
dont hors Union européenne	21	21	14	10
	32,81 %	31,82 %	22,22 %	16,13 %

– Établissement de soutenance

Tableau 21 – Établissement de soutenance des docteur-es. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des thèses soutenues	64	66	63	62
Lyon 2	34	31	36	41
	53,13 %	46,97 %	57,14 %	66,13 %
Lyon 3	17	10	9	11
	26,56 %	15,15 %	14,29 %	17,75 %
UJM	5	18	8	5
	7,81 %	27,27 %	12,70 %	8,06 %
ENS Lyon	8	7	10	5
	12,50 %	10,61 %	15,87 %	8,06 %

Profil des répondant·es

Tableau 22 – Profil des répondant·es aux enquêtes sur le devenir des docteur·es. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année (année civile)		2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant·es		43	43	42	42
Sexe	Femmes	26	27	25	21
	Hommes	17	16	17	21
Nationalité	française	30/37 81,08 %	26/42 61,90 %	31/42 73,81 %	16/32 ¹³ 50 %
	étrangère	13/27 48,15 %	17/24 70,83 %	11/21 52,38 %	16/32 50 %
Établissement	Lyon 2	23	20	25	27
	Lyon 3	8	8	4	6
	UJM	4	13	7	5
	ENS	8	2	6	4

Parcours doctoral

– Diplôme d'accès en Doctorat

Tableau 23a – Établissement d'origine des docteur·es de l'ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année (année civile)		2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant·es		43	43	42	42
UdL		31 72,09 %	33 76,74 %	29 69,05 %	23 57,5 %
	dont endo-inscriptions	23 53,49 %	29 67,44 %	25 59,52 %	19 47,5 %
Établissement supérieur en France (hors UdL)		4 9,30 %	4 9,30 %	8 19,05 %	15 37,5 %
Établissement supérieur à l'étranger		8 18,60 %	6 13,95 %	5 11,90 %	2 5 %
Situation inconnue					2

Tableau 24a – Diplôme d'accès en Doctorat dans l'ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année (année civile)		2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant·es		43	43	42	42
Master, DEA ou DESS obtenu en France		33 76,74 %	36 83,72 %	35 85,37 %	23 76,67 %
Master européen				3	2
Diplôme équivalent obtenu en France		7		1	1
Diplôme équivalent obtenu à l'étranger			7	1	2
Validation des acquis professionnels (VAP)				1	
Autre diplôme		3			2
Situation inconnue				1	12

¹³ 10 répondant·es n'ont pas indiqué leur pays d'origine.

– Financement

Tableau 5d – Financement des thèses des doctor·es. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant·es	43	43	42	36
Absence de financement spécifique ¹⁴	20 47,62 %	13 43,33 %	19 45,24 %	27 75 %
État (dont contrat doctoral)	14 33,33 %	8 26,67 %	15 35,71 %	5 13,89 %
Crédits ANR	1			
Collectivité locale ou territoriale (dont Région)	1		3	
Commission européenne			1	
Organismes de formation continue			1	
Entreprise (CIFRE)	1	1		
Bourses de gouvernements étrangers	4 9,52 %	8 26,67 %	2 4,76 %	?
Autre	1		1	4
Situation inconnue	1	13		

– Cotutelle

Tableau 11b – Effectif des doctor·es en cotutelle. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des thèses soutenues	64	66	63	62
Nombre des thèses en cotutelle	9 14,06 %	6 9,09 %	1 ¹⁵ 1,59 %	3 4,84 %
Docteur·es de nationalité française	3	1		?
Docteur·es de nationalité étrangère	6	5	1	?
dont avec le pays de nationalité	6	5	1	

– Durée

Tableau 16d – Durée des thèses soutenues entre 2012 et 2015. (Source : UdL)

Docteur·es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des thèses soutenues	64	66	63	62
Durée moyenne	5	4,6	4,7	6,3
Durée médiane ¹⁶	5,1	4,2	4,1	5,4

¹⁴ Dont activité rémunérée non dédiée à la thèse. Pour l'année 2015, 18 doctor·es (50 %) déclarent n'avoir pas reçu de financement spécifique pour leur thèse ; 9 (25 %) étaient salarié·es du secteur public ou privé sans rapport avec la thèse.

¹⁵ Il s'agit manifestement d'une erreur : la base de données de 3LA répertorie 6 thèses soutenues en cotutelle en 2014.

¹⁶ On se souvient que la médiane est la valeur d'une variable qui permet de diviser la population étudiée en deux : 50 % des individus présentent une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % supérieure.

Emploi des docteur-es

Tableau 25a – Taux d’emploi des docteur-es de l’ED 3LA. (Source : Udl)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es	43	43	42	42
Ont occupé au moins un emploi depuis la soutenance	41→37 ¹⁷ 88,10 %	39→36 ¹⁸ 85,71 %	32 76,19 %	25 83,34 %
dont un seul emploi	22	18	11	11
dont deux emplois	14	16	12	6
dont trois emplois ou plus	4	4	9	3
non-réponse	1	1		5
Sans emploi	1→5 11,90 %	3→6 14,29 %	6 14,29 %	5 16,67 %
Retraite			4	
Situation inconnue	1	1		12

Tableau 26 – Durée de la recherche d’emploi chez les docteur-es. (Source : Udl)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des docteur-es ayant trouvé un emploi	41	39	32	25
Moins d’un mois	23	20	4	?
Moins de 6 mois	2	5	11	17
6 mois ou plus	12	10	17	8
Durée médiane (mois)	5	4	6	< 1
Situation inconnue	4	4		

Tableau 27 – Mode d’obtention de l’emploi des docteur-es. (Source : Udl)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l’année N+2 (ou N+3)	37	36	32	25
Concours	6	15	10	11
Réponse à une annonce (Pôle emploi, APEC, site web)	4	1	6	2
Candidature spontanée (de la part d’un cabinet de recrutement ou d’une entreprise)	4	5	5	4
Offre spontanée	1		1	
Création (ou reprise) d’étude		2		
Réseau professionnel	5	8	4	1
Réseau personnel		1	2	
Autre	2	2		3
Situation inconnue	15	2	4	4

¹⁷ Au 1^{er} décembre 2014, 4 docteur-es supplémentaires s’étant déclaré-es sans emploi, le chiffre se ramène à 37.

¹⁸ Au 1^{er} décembre 2015, 3 docteur-es supplémentaires s’étant déclaré-es sans emploi, le chiffre se ramène à 36.

Tableau 28a – Secteur d’activité de l’emploi des docteur-es de l’ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l’année N+2 (ou N+3)	31	36	32	25
Fonction publique (d’État, territoriale, hospitalière, de l’Union européenne)	24 80 %	29 90,63 %	18 69,23 %	17 85 %
Entreprise privée	3 10 %		6 23,08 %	1 5 %
Organisme à but non lucratif ou association	3	2	1	2
Entrepreneuriat individuel		1	1	
Situation inconnue	1	4	6	5

Tableau 29a – Type de contrat correspondant à l’emploi des docteur-es de l’ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l’année N+2 (ou N+3)	37	36	32	25
CDI, fonctionnariat ou contrat permanent	24 66,67 %	21 63,64 %	23 82,14 %	11 57,89 %
CDD, ATER ou contrat limité	12 33,33 %	8 24,24 %	4 14,29 %	8 42,11 %
dont post-doctorat	6	2	1	0
Auto-entrepreneuriat		4		
Situation inconnue	1	3	4	6

Tableau 30a – Type d’emploi des docteur-es de l’ED 3LA (hors post-doctorat). (Source : UdL)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l’année N+2 (ou N+3) hors post-doctorats	31	34	31	25
Enseignement supérieur et recherche	18 60 %	19 61,29 %	14 51,85 %	17 70,83 %
Enseignement du premier et second degré	7 23,33 %	2 6,45 %	10 37,04 %	5 20,83 %
Information, communication, création artistique	5	1	1	2
Gestion de la diversité culturelle		1		
Recherche et développement		5	1	
Fonctions liées à la production		3		
Conseil, études, expertise			1	
Situation inconnue	1	3	4	1

Tableau 31 – Demandes de qualification auprès du CNU. (Source : UdL)

Docteur-es de l’année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es	43	43	42	42
Candidatures déposées	30 69,77 %	24 55,81 %	24 57,14 %	19 45,24 %
ensemble des ED de la filière SHS de l’UdL	50 %	54 %	50 %	50 %
Qualifications obtenues (par rapport aux candidatures déposées)	27 90 %	22 91,67 %	18 75 %	18 94,74 %
ensemble des ED de la filière SHS de l’UdL	80 %	79,63 %	74 %	89,81 %

Tableau 32 – Salaire net médian des docteur-es. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l'année N+2 (ou N+3)	37	36	32	25
Salaire net médian mensuel (€)	? ¹⁹	1 775	2 200	2 500
ensemble des ED de la filière SHS de l'UdL	2 000	2 000	2 000	2 150
Femmes	2 100	1 500	2 225	2 400
ensemble des ED de la filière SHS de l'UdL	2 000	1 825	1 950	2 100
Hommes	2 290	2 100	1 850	2 600
ensemble des ED de la filière SHS de l'UdL	2 100	2 000	2 200	2 200
Situation inconnue	4	?	?	?

Tableau 33a – Lieu de travail des docteur-es de l'ED 3LA. (Source : UdL)

Docteur-es de l'année (année civile)	2012	2013	2014	2015
Nombre total des répondant-es ayant un emploi au 1 ^{er} décembre de l'année N+2 (ou N+3)	31 ²⁰	36	32	25
France	22	21	13	9
dont Région Auvergne – Rhône-Alpes	75,86 % 11	65,63 % 12	48,15 % 6	45 % 6
Étranger	7	11	14	11
dont hors Union européenne	31,82 % 6 20,69 %	34,38 % 10 31,25 %	51,85 % ? ²¹	55 % ?
Situation inconnue	2	4	5	5

Dans l'enquête sur le devenir des docteur-es de 2015, parmi les critères mesurant la satisfaction de l'emploi, les deux premiers sont l'intérêt, l'utilité, les défis du travail (3,2/4) puis l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (3,0/4).

¹⁹ Dans ce tableau, les points d'interrogation indiquent que la donnée n'est pas fournie dans le rapport sur le devenir des docteur-es de l'année concernée.

²⁰ L'enquête sur le devenir des docteur-es de 2012 n'incluait manifestement pas l'effectif des 6 post-doctorats.

²¹ Dans ce tableau, le point d'interrogation indique que la donnée n'est pas fournie dans le rapport sur le devenir des docteur-es de l'année concernée.

ANNEXE 2
Exécution du budget 2019 et structure du budget 2020

Bilan de l'exercice budgétaire 2018

Budget 2019		33 350,00	
		29 210,61	87,59%
	Non liquidés	4 139,39	12,41%
Fonctionnement		26 959,41	86,83%
	Non liquidés	4 090,59	13,17%
Équipement		0,00	
Personnel		2 251,20	97,87%
	Non liquidés	48,80	2,13%

Détail par masses :

		% budget global
FONCTIONNEMENT	31 050,00	
Aides financières aux doctorant·es (subventions ; missions ²²)	14 482,71	43,43%
Formations organisées par l'ED ²³	8 607,99	25,81% ²⁵
Réception (rentrée solennelle, journée 3LA, auditions CDU)	2 104,78	6,31%
Matériel ²⁴ (réparation Mac, Filemaker, disques durs)	1 763,93	5,29%
ÉQUIPEMENT	0,00	0%
PERSONNEL	2 300,00	
Vacations administratives	2 251,20	6,75%

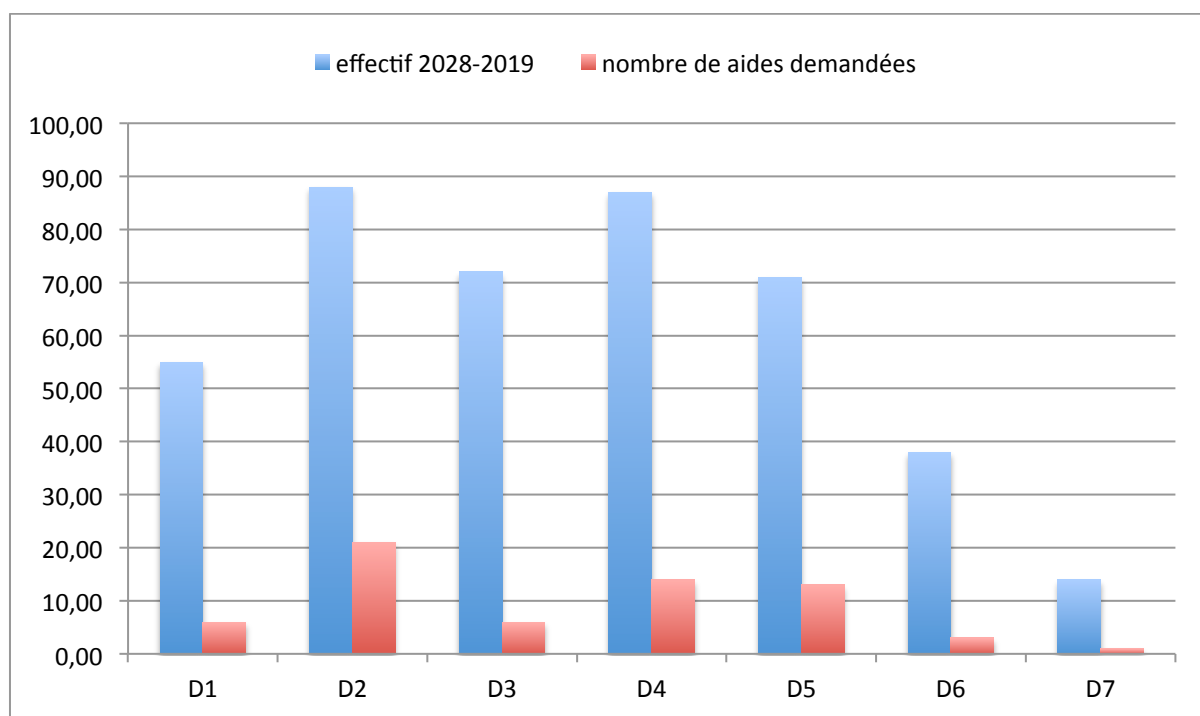
²² 11 648,63€ pour le remboursement des missions + 2 834,08€ pour les subventions à l'organisation de manifestations scientifiques. Le montant des factures transmises mais dont le paiement n'a pas été engagé s'élève cependant à **1087,23€**.

²³ L'UFR Langues de Lyon 2 n'a pas été remboursée pour les formations de l'année 2018-2019 (**913,08€**), mais la Faculté des Lettres de Lyon 3 a été remboursée d'une ancienne facture, de même montant, relative aux formations de l'année 2017-2018. Le paiement d'une facture de la librairie « Terre des livres » relative aux formations de l'année 2016-2017 (module AIR) a été engagée (mais non payée).

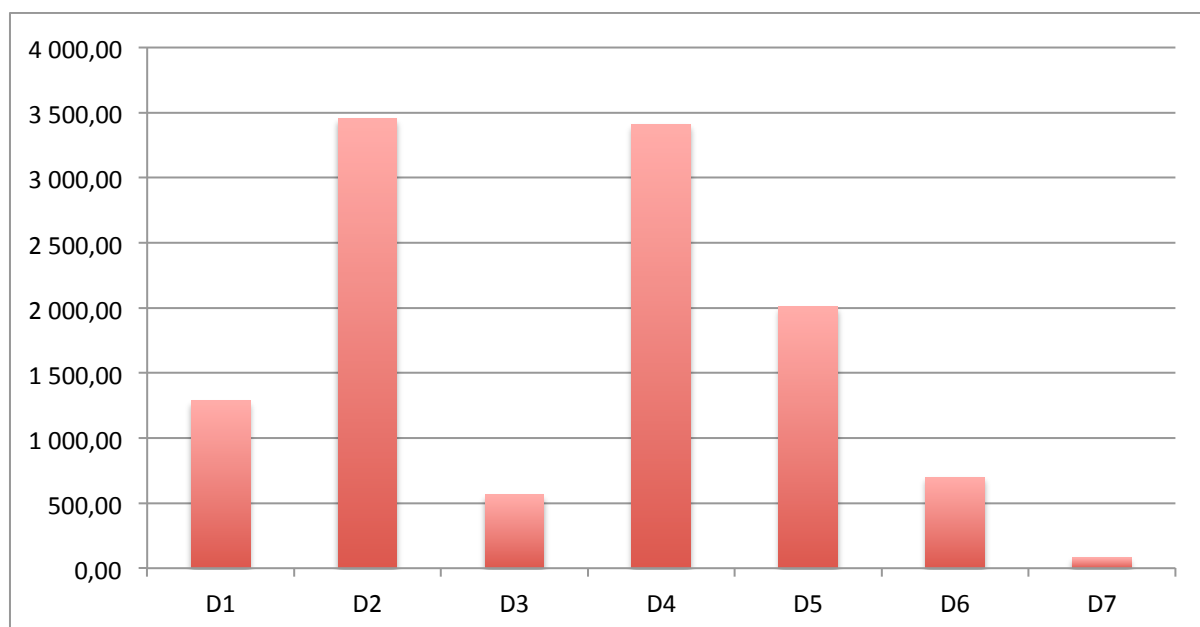
²⁴ Le paiement des factures de DELL (397,80+13,20+108=**519€**) n'a pas été engagé.

²⁵ Compte tenu des vacances administratives (ligne Personnel), le coût des formations s'élève à 32,56 % du budget global.

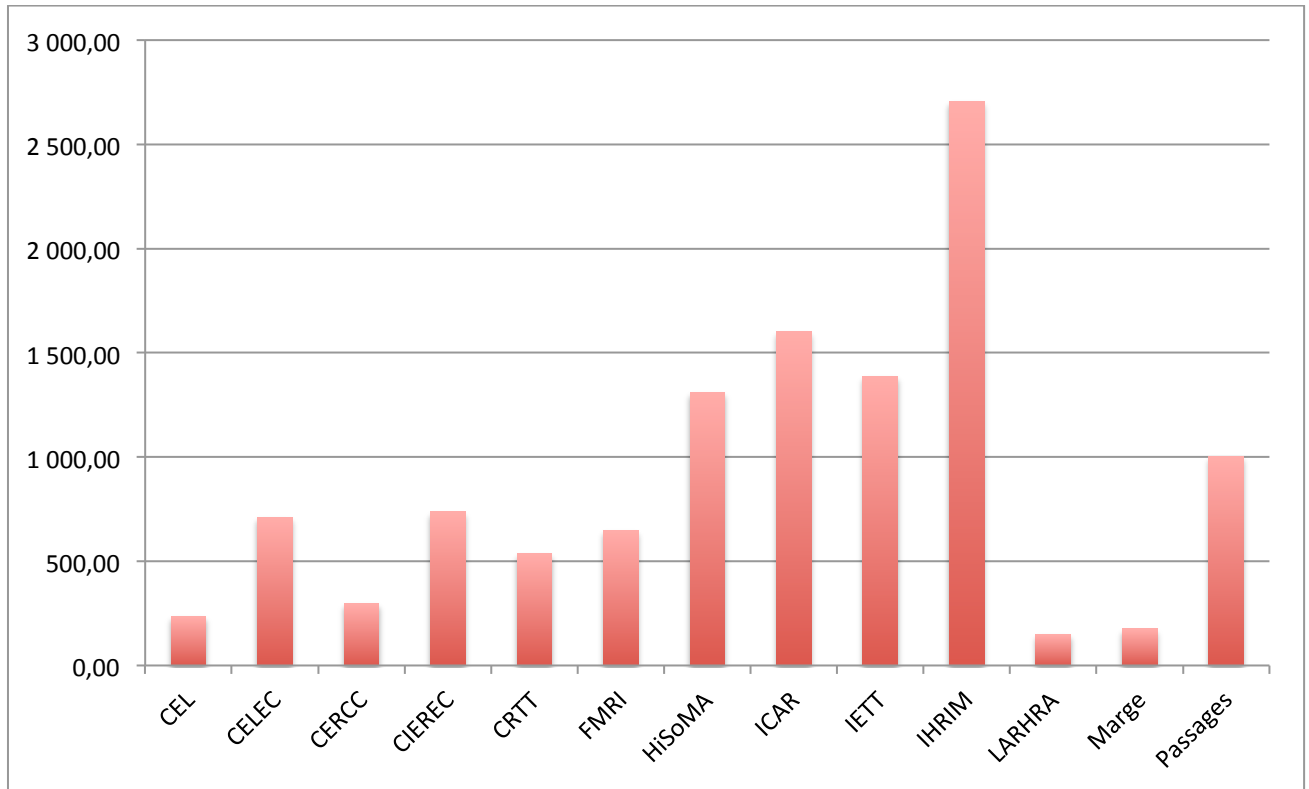
Analyses



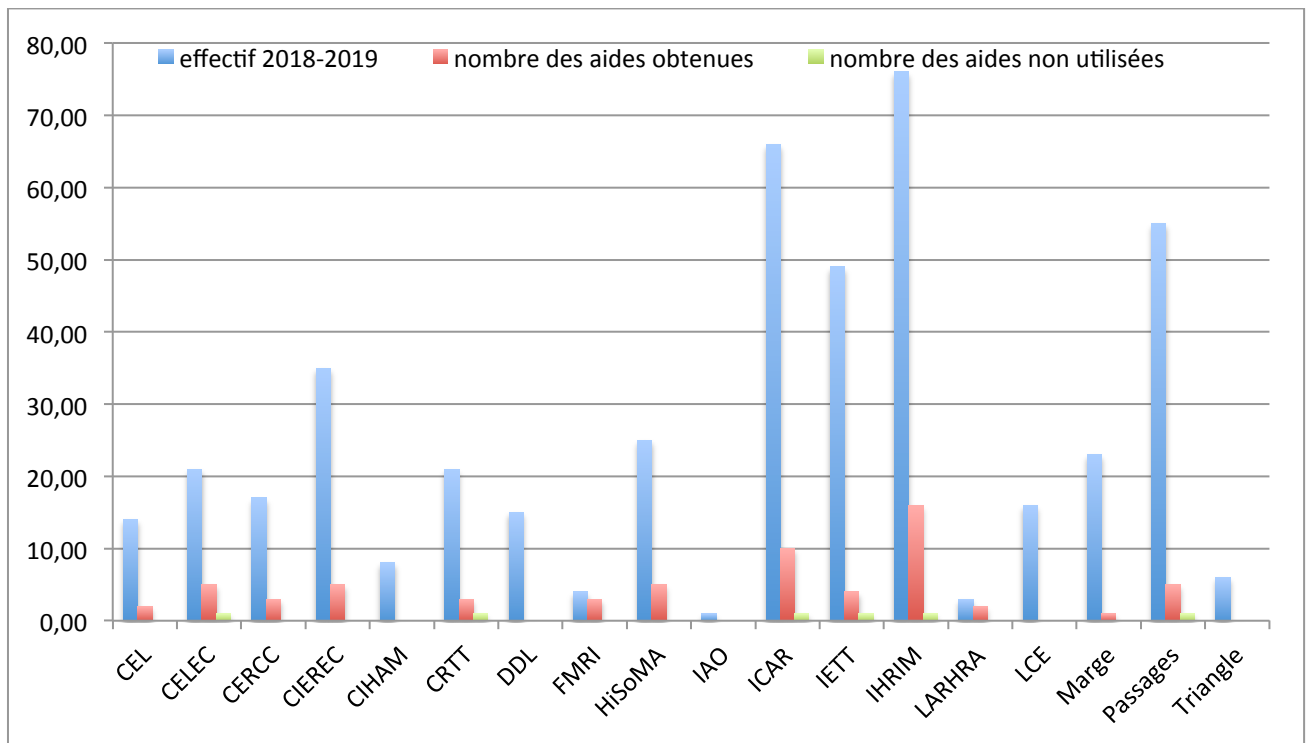
Histogramme 1a – Répartition du nombre des aides par année d'inscription en Doctorat



Histogramme 1b – Répartition du montant total des aides par année d'inscription en Doctorat



Histogramme 2a – Répartition du montant total des aides par unité de recherche



Histogramme 2b – Répartition nombre total des aides par unité de recherche

**Budget 2020 (Collège doctoral du 19 février 2020)
(avant BR éventuels)**

Proposition de ventilation :

Budget 2020	31 354	
Fonctionnement	27 054	86,29%
Équipement	2 000	6,38%
Personnel	2 300	7,33%

Pour information :

Répartition des effectifs de l'ED 3LA pour l'année 2018-2019 (source : 3LA)

D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7 et +	Total
55	88	72	87	71	38	44	455

Total pris en compte :

369

(Source : SIGED)

373

(Source : 3LA)

Rappels :

Budget 2019	33 350	
Fonctionnement	29 050	88,46%
Équipement	2 000	6,00%
Personnel	2 300	6,90%

Répartition des effectifs de l'ED 3LA pour l'année 2017-2018 (source : 3LA)

D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7 et +	Total
97	78	96	84	56	39	57	507

Total pris en compte :

411

(Source : SIGED)

409

(Source : 3LA)